

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mille quatorze, le vingt juin, à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2014.

Conseillers présents : Nicolas DUPERRET, Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Henri DECOTIGNIE, Fleur DE NEVE, Corinne FAVRE, Denis GENOUD, Claude GERNIGON, Nicolas GUINAND, Dominique ROULLET, François VULLIET

Conseillers excusés : Laurent DUPAIN (donne procuration à Nicolas DUPERRET), Richard PETTIT (donne procuration à François VULLIET)

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 juin 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

ELECTION

2/ Election des délégués du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

M. le Maire informe le Conseil municipal que les modalités de désignation des délégués pour l'élection des sénateurs ont changé. Désormais, ce ne sont plus le Maire et les adjoints qui sont automatiquement désignés, mais des délégués élus par le Conseil municipal à scrutin secret.

Cette année, le Conseil municipal doit donc procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. A cette fin, M. le Maire a la mise en place du bureau électoral composé, comme le prévoit l'article R 133 du code électoral, des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes, soit MM. Jean COUTURIER, Claude GERNIGON, Denis GENOUD, Nicolas GUINAND.

Mme Elisabeth BOYMOND est désignée en qualité de secrétaire.

M. le Maire invite ensuite le Conseil municipal à procéder au vote, en précisant que celui-ci doit se dérouler à bulletin secret et à la majorité absolue.

Résultats du vote pour la désignation des délégués titulaires :

Nombre de votants : 14
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Ont reçu :

GERNIGON Claude : 14 voix
ROULLET Dominique : 14 voix
GENOUD Denis : 14 voix

Claude GERNIGON, Dominique ROULLET et Denis GENOUD sont proclamés élus et déclarent accepter le mandat.

Résultat du vote pour la désignation des délégués suppléants :

Nombre de votants : 14
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Ont reçu :

COUTURIER Jean : 14 voix
BERNAZ Denis : 14 voix
FAVRE Corinne : 14 voix

Jean COUTURIER, Denis BERNAZ et Corinne FAVRE sont proclamés élus et déclarent accepter le mandat.

URBANISME

3/ Convention de PUP avec la SNC Alpes : autorisation de signature de l'avenant n°1

M. le Maire rappelle qu'une convention de Projet Urbain Partenarial a été signée avec la société SNC Alpes en date du 21 juin 2013 en vue de la réalisation d'équipement publics rendus nécessaire par leur opération sur la parcelle n°B 188.

Cette convention prévoyait le calendrier de réalisation des équipements publics suivant :

- Renforcement du réseau d'eau pluviale : 30 juin 2014
- Agrandissement de l'école : 1er novembre 2014

Or, il s'avère que le début des travaux de réalisation de l'opération est intervenu plus tard que ce qui était envisagé lors de la signature de la convention de PUP, notamment en raison du refus du premier permis de construire dû à un non respect du recul vis-à-vis de l'exploitation agricole, et qui a nécessité une modification du projet.

Par ailleurs, les contraintes techniques concernant les systèmes de rétention d'eau pluviale nécessitent une modification du projet de renforcement du réseau public tel qu'il était prévu par la Commune.

Ces différentes contraintes ont des conséquences sur le planning des travaux prévus à l'article 2 de la convention de PUP. De ce fait, il est proposé de signer un avenant à la convention, modifiant le calendrier de réalisation des équipements publics comme suit :

- Renforcement du réseau d'eau pluviale : 31 décembre 2014
- Agrandissement de l'école : 1er novembre 2015

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire a signer l'avenant n°1 à la convention de Projet urbain partenarial avec la SNC Alpes

DIVERS

4/ Questions diverses :

- *recensement des travailleurs frontaliers* : une commission va se réunir prochainement pour mettre à jour la liste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le Maire,
Nicolas DUPERRET

